

Décision

Générale

colonial

Décision n° 79-1472/SG/ESJ portant nomination de conseillers pédagogiques, de maltes maîtresses d'application et du directeur de l'école d'application et du cours normal .

n° 79-1472/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

17 octobre 1972

Numéro JO

n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro

10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés conseillers pédagogiques, adjoint à l'inspectrice départementale de l'Education nationale, pour l'année scolaire 1972-1973 : — M Poitevin Pierre. instituteur des corps métropolitains admis aux épreuves du C.A.I.P., 11° échelon, groupe 11 C.& G. — M. Fourdin Rémy, P.E.G.C. des corps métropolitains, 10° échelon ; — M. Tournier Jacques, instituteur des corps métropolitains, 8° échelon. groupe III C/Æ.E.G. ; — Mme Gaubert Gisèle, institutrice des corps métropolitains, 7° échelon, groupe I C.E.G. Art. 2 — Sont nommés maîtres d'application et affectés à l'école d'application du boulevard de la République annexée au Lycée d'Etat de Djibouti pour l'année scolaire 1972-1973 : — Mme Reb Marie-Thérésia, institutrice des corps métropolitains, 10° échelon, II° groupe C.E.G. ; — M. Gaubert Henri instituteur des métropolitains. 9 échelon. 1er groupe C.E.G. : — M. Bouille Serge, instituteur des corps métropolitains, 9* échelon. I sroupe C.E.G.: — M. Navarro Jean-Francis, instituteur des corps métropolitains, echelon . I groupe C.E.G. Art 3 — M. Honnorat Claude, instituteur des corps métropolitains en instance de détachement, est nommé maître d'appli catios à l'école d'ennlication du boulevard de la République pour l'année scolaire 1972-1973. R Art. 4. — M. Bordenave Gabriel, instituteur des corps métropolitains, 10e échelon, est nommé directeur de Plécole annexe du boulevard de la République pour l'année 1972—1973. Art. 5. — Cette décision est destinée à constater que M. Poitevin est payé sur un poste de conseiller pédagogique Etat au Lycée. La décision ne fait qu'entériner cet état de choses financier.